



# COMMISSION SPORTIVE LITIGES ET CONTENTIEUX

## Réunion du mercredi 07 novembre 2018 Procès-verbal n° 14

**Présidente** Mme Maryse MOREAU  
**Présents** MM. Didier DANIEL, Roger GAULT, Éric MAIOROFF, Gérard MOUSSAC, Jean - Louis OLIVIER et François PAIREMAURE.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 13 sans modification

\*\*\*\*\*

SAISON 2018 - 2019 : MATCHS de CHAMPIONNAT REMIS							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
3	A	1	09/09/18	20694363	La Pallu (1) / Marigny St Léger (1)	Coupe de France	20/01/18
5	D	3	07/10/18	20695692	Chaunay (1) / Rouillé (2)		20/01/18
6	B	2	23/09/18	20730984	Coussay les Bois (3) / Antran (3)	Engagement tardif de Coussay les Bois (3)	09/12/2018

SAISON 2018 - 2019 : MATCH de CHAMPIONNAT A REJOUER							
Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Equipes	Motif	à jouer le
3	A	2	23/09/18	20694369	Antoigné (1) / La Pallu (1)	Match arrêté pour blessure	27/01/18
6	F	1	22/09/18	20731164	Adriers (2) / Lathus Saulgé (1)	Match arrêté pour blessure	Samedi 08/12/18 à 20h

## JOUEURS SUSPENDUS

### Liste des clubs susceptibles d'avoir un joueur suspendu.

#### **Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.

ACG Foot Sud 86  
 Adriers  
 Antran  
 ASM  
 Aailles en Châtelleraut  
 Beaumont St Cyr  
 Blanzay  
 Bonnes  
 Bonneuil Matours / Archigny  
 Brion St Secondin  
 Charroux Mauprévoir  
 Chasseneuil St Georges  
 Chatain  
 Château Larcher  
 Châtelleraut Portugais  
 Chauvigny  
 Civaux  
 Fleuré  
 Fontaine le Comte

GJ 3 Vallées 86  
 Jaunay Clan  
 La Ferrière / Magné  
 La Pallu  
 La Trimouille-Liglet  
 L'Envigne  
 L'Espinasse  
 Lhonnaizé  
 Marigny St Léger  
 Mazerolles-Lussac  
 Mignaloux Beauvoir  
 Montmorillon  
 Naintré  
 Nieuil l'Espoir  
 Oyré Dangé  
 Ozon  
 Poitiers Baroc  
 Poitiers Cep 1892  
 Poitiers Gibauderie

Poitiers PTT  
 Poitiers St Eloi  
 Rouillé  
 Senillé St Sauveur  
 Sèvres Anxaumont  
 Sillars  
 Sommières St Romain  
 St Cerbouillé  
 St Christophe  
 St Genest d'Ambière  
 St Maurice Gençay  
 St Savin St Germain  
 Sud Vienne région de Couhé  
 Thuré Besse  
 Valdivienne  
 Verrières  
 Vicq sur Gartempe  
 Vivonne  
 Vouillé

**RAPPEL IMPORTANT**

La Commission demande la plus grande vigilance aux arbitres (officiels et bénévoles) au moment de compléter la feuille de match en fin de rencontre :

- remplacements
- joueurs ou joueuses blessés

**DEPARTEMENTAL 2****Match n° 20694115 : Availles en Châtellerault (1) È Beaumont St Cyr (2) en poule A du 21/10/18****Évocation**

La Commission reprend le dossier mis en instance, objet du PV n° 13 du 31/10/18, concernant l'inscription sur la feuille de match au sein de l'équipe d'Availles en Châtellerault (1), d'un joueur (licence n° 1109304664) en état de suspension.

Jugeant en premier ressort,

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Considérant que le club d'Availles en Châtellerault a été informé et a formulé ses observations.

Considérant que le licencié en cause a été sanctionné par la Commission Départementale de Discipline (PV n° 08 du 08/10/18) pour un match de suspension à compter du **15/10/18** et que l'équipe d'Availles en Châtellerault (1) évoluant en Départemental 2 poule A n'a effectivement joué aucun match depuis cette date.

Dit que en l'application des articles 187.2 et 226.1 des RG de la FFF que le joueur en cause ne pouvait pas être inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en rubrique.

**Par ces motifs,**

**Donne match perdu par pénalité avec 0 but à 3 et le retrait de 1 point à l'équipe d'Availles en Châtellerault (1) pour en donner le gain à l'équipe de Beaumont St Cyr (2) avec 3 points et 3 buts à 0.**

Les droits d'évocation (soit 38 ") seront débités au club d'Availles en Châtellerault.

**Dossier classé.**

**DEPARTEMENTAL 4****Match n° 20695176 : ACG Foot Sud 86 (2) È Sommières St Romain (2) en poule D du 03/11/18**

Courriel de l'arbitre de la rencontre M. MAINGUENEAU Jonathan (03/11/18 à 23h47) signalant plusieurs blessés non mentionnés sur la feuille de match.

Feuille de match rectifiée.

**Dossier classé.**

**DEPARTEMENTAL 5****Match n° 20695443 : Bonneuil M. / Archigny (2) È Les Ormes (1) en poule B du 04/11/18**

Courriel du club de Bonneuil Matours (03/11/18 à 18h25)

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Bonneuil M. / Archigny (2) (sans déplacement de l'équipe de Les Ormes (1))

Amende de 31" au club de Bonneuil Matours.

**Match n° 20695713 : Chaunay (1) È Brion St Secondin (3) en poule D du 11/11/18**

Demande du club de Chaunay (05/11/18 à 11h03) pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la CDA (selon les disponibilités des arbitres).

**DEPARTEMENTAL 6****Match n° 20731071 : Dissay (3) È Jaunay Clan (3) en poule D du 18/11/18**

La rencontre en rubrique est inversée et se déroulera à Jaunay Clan le 18/11/18 à 13h15.

**Match n° 20731133 : Mazerolles-Lussac / Sillars (2) È Leignes sur Fontaine (2) en poule E du 04/11/18**

La Commission demande aux deux clubs de lui confirmer : la date, l'heure et le lieu exacts du match.

**Dossier en instance.**



**Match n° 20731182 : Valdviennne (4) È Usson-L'Isle (3) en poule F du 04/11/18**

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe d'Usson L'Isle (3) (sans déplacement)

Amende de 15" au club d'Usson L'Isle.

Remarque : s'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait, l'équipe d'Usson L'Isle (3) est déclarée forfait général à compter de ce jour, les équipes devant la rencontrer seront donc exemptes aux dates prévues au calendrier.

**Match n° 20731269 : Rouillé (3) È Béruges / Cissé (3) en poule H du 04/11/18**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Béruges / Cissé (3) (sans déplacement)

Amende de 15" au club de Béruges.

**Match n° 20731275 : Béruges / Cissé (3) È Vivonne (3) en poule H du 11/11/18**

La rencontre en rubrique se déroulera sur le terrain de Cissé à 13h15.

## CHAMPIONNAT FEMININ

**La Commission constate que depuis le début de la saison trop de clubs ne respectent pas les règlements et surtout sur le surclassement des joueuses U16F et U17F.**

### Rappel du règlement :

**Article 26.B des RG de la LFNA**

**4/ Pour les joueurs U17 et joueuses U17**

Les joueurs U17 sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la F.F.F., peuvent participer en Seniors en Compétitions Nationales, Régionales et Départementales, sans restriction de nombres.

Les joueurs U17 peuvent également évoluer dans les compétitions de District.

Les joueuses U17 F sont quant à elles limitées à 2 inscrites sur la feuille de match, dans une compétition régionale ou départementale, dans une équipe SENIORS de son club.

**5/ Pour les joueuses U16**

Ces joueuses, sous réserve de l'application de l'article 73.2 des RG de la FFF, peuvent évoluer en Compétitions Nationales Seniors F dans les conditions fixées par le règlement de l'épreuve.

Après avis du Comité de Direction de Ligue, une seule joueuse U16 F inscrite sur la feuille de match pourra évoluer au sein d'une équipe SENIORS de son club évoluant en compétitions régionales ou départementales.

Cette disposition ne concerne pas les joueuses U16 F évoluant en Pôle Espoirs ou Pôle d'Entraînement Régional.

L'organisme organisateur des compétitions a la possibilité de demander les clubs ne respectant pas ces dispositions.

L'article 213 de la FFF stipule : « Dans les cas énumérés aux articles 73, 153, 155 et 168, une amende dont le montant est fixé en annexe 5 (25" ) est infligée pour tout joueur en état d'infraction même si aucune réserve valable ne lui est visé ».

**Match n° 20737096 : La Chapelle Bâton (1) È Parthenay Viennay (1) en départemental 1 du 04/11/18**

**Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Parthenay Viennay (1), d'une joueuse U16F (licence n° 2548170216) non qualifiée (non surclassée).

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'infraction définie à l'article 207 des RG de la FFF.

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF il y a lieu d'informer le club de Parthenay Viennay lequel peut formuler ses observations avant le mercredi 20 novembre 2018, terme de rigueur.

**Dossier en instance.**

**Match n° 20729521 : Poitiers Gibauderie (1) È Mirebeau (1) en Départemental 2 poule B du 04/11/18**

Suite à l'accord des deux clubs, la rencontre s'est déroulée sur le terrain de Mirebeau.

La Commission remercie les clubs pour avoir favorisé le déroulement de cette rencontre.

Courriel personnel d'une joueuse de Mirebeau : la Commission ne répond qu'aux courriels qui lui parviennent par la messagerie Zimbra.



## COUPE TASSIN

### COUPE TASSIN : 1er tour le 27/01/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
1	CHÂTELLERAULT PORTUGAIS (1)	R3A	CHAUVIGNY (2)	R2C	
2	FLEURE (1)	R3B	ST SAVIN ST GERMAIN (1)	R2C	
3	FONTAINE LE COMTE (1)	R3B	MONTMORILLON (2)	R3C	
4	NOUAILLE (1)	R3B	STADE POITEVIN (2)	R2C	
5	OYRE DANGE (1)	R3A	MIGNALOUX BEAUVOIR (1)	R3C	
6	POITIERS 3 CITES (1)	R3A	NAINTRE (1)	R2A	
7	ST BENOÎT (1)	R3B	BUXEROLLES (1)	R2C	

#### **Organisation du 1<sup>er</sup> tour: 15 équipes**

3 équipes réserve ne faisant pas la Coupe LFNA

2 équipes éliminées au 3ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine :

4 équipes éliminées au 4ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine :

6 équipes éliminées au 5ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine :

1 équipe tirée au sort parmi les éliminées du 5ème tour

de la Coupe Régionale Nouvelle-Aquitaine est exempte : Beaumont St Cyr (1)

#### **Soit un nombre de matches au 1er tour de 7**

La commission procède au tirage au sort intégral.

#### **Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :**

**2ème tour** : le 30/31 mars 2019, 4 matchs

7 vainqueurs du 1<sup>er</sup> tour

1 équipe exempte du 1<sup>er</sup> tour

**1/4 de finale**: le 19/20 mai 2019 :

4 vainqueurs du 2ème tour

4 équipes éliminées après le 5ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine.

**1/2 finales**: le 01/02 juin 2019

**Finale** : le 15/16 juin 2019

## COUPE LOUIS DAVID

## COUPE LOUIS DAVID : 5ème tour le 13/01/19

N°	équipes à domicile	div.	équipes à l'extérieur	div.	résultats
115	CERNAY (1)	D3A	NEUVILLE (2)	D1	
116	ACG FOOT SUD 86 (1)	D2B	CIVAUX (1)	D3B	
117	INGRANDES (1)	D3A	BUXEROLLES (2)	D1	
118	JAUNAY CLAN (1)	D3B	L'ENVIGNE (1)	D2A	
119	MARIGNY ST LEGER (1)	D3A	LOUDUN (1)	D2A	
120	POITIERS GIBAUDERIE (1)	D4C	VIVONNE (1)	D2B	
121	POITIERS ST ELOI (1)	D3C	ST SAVIN ST GERMAIN (2)	D3B	
122	ROUILLE (1)	D2B	LUSIGNAN (1)	D1	
123	ST BENOIT (2)	D3B	CHÂTEAU LARCHER (1)	D1	
124	ST JULIEN L'ARS (1)	D2A	LEIGNES SUR FONTAINE (1)	D3B	
125	THURE BESSE (1)	D2A	VICQ SUR GARTEMPE	D1	

**Organisation du 5ème tour LD : 22 équipes**

19 vainqueurs du 4ème tour de la Coupe Louis DAVID.

3 équipes exemptes du 4ème tour

**Soit un nombre de matches au 5ème tour de 11**

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe avec application des dispositions de l'article 7 du règlement des coupes.

**Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :**

**6ème tour** : le 26/27 janvier 2019, 6 matchs

11 vainqueurs du 5ème tour +

1 équipe, tirée au sort, parmi les éliminées du 5ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine :

**7ème tour** : le 30/31 mars 2019, 5 matchs

6 vainqueurs du 6ème tour

3 équipes éliminées au 5ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine :

1 équipe, tirée au sort, parmi les éliminées après le 5ème tour de la

Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine.

**1/4 de finale**: le 19/20 mai 2019 :

5 vainqueurs du 7ème tour

3 équipes éliminées après le 5ème tour de la Coupe Ligue Nouvelle-Aquitaine.

**1/2 finales**: le 01/02 juin 2019

**Finale** : le samedi 15/16 juin 2019



## COUPE JOLLIET-ROUSSEAU

<b>COUPE JOLLIET-ROUSSEAU: 3ème tour le 13/01/19</b>					
<b>N°</b>	<b>équipes à domicile</b>	<b>div.</b>	<b>équipes à l'extérieur</b>	<b>div.</b>	<b>résultats</b>
49	BONNES (1)	D5C	ST CHRISTOPHE (1)	D4A	
50	CHAMPIGNY (1)	D4A	PLEUMARTIN / LA ROCHE POSAY (1)	D4B	
51	CHARROUX / MAUPREVOIR (1)	D4D	LES ROCHES - LA VILLEDIEU (1)	D4C	
52	CHAUNAY (1)	D5D	CHATAIN (1)	D4D	
53	COUSSAY MIR (1)	D5A	CEAUX LA ROCHE (1)	D4A	
54	LA CHAPELLE VIVIERS (1)	D5C	CHAMPAGNE (1)	D4D	
55	LA PUYE LA BUSSIERE (1)	D4C	AVANTON (1)	D4A	
56	MAZEROLLES / LUSSAC (1)	D4D	L'ESPINASSE (1)	D5B	
57	OUZILLY / COLOMBIERS (1)	D6A	ST LEGER DE MONTBRILLAIS (1)	D4A	
58	SAVIGNY L' EVESCAULT (1)	D5F	COUHE (1)	D5D	
			MILLAC (1)	D6F	
			LA FERRIERE / MAGNE (1)	D4D	
59	VERNON (1)	D5E	COULOMBIERS (1)	D4D	

### Organisation du 3ème tour JR : 22 équipes

20 qualifiés du 2ème tour

1 exempt du 2ème tour

1 équipe éliminée du 4ème tour de la Coupe Louis David

### **Soit un nombre de matches au 3ème tour de 11**

La commission constitue 2 groupes géographiques et procède à un tirage au sort intégral au sein de chaque groupe.

### Suite de la compétition (Calendrier prévisionnel) :

**4ème tour** : le 26/27 janvier 2019, 6 matchs

11 vainqueurs du 3ème tour

1 équipe éliminée du 4ème tour de la Coupe Louis David.

**5ème tour** : le 30/31 mars 2019, 4 matchs

6 vainqueurs du 4ème tour

2 équipes éliminées du 4ème tour de la Coupe Louis David

**1/4 de finale** : le 19/20 mai 2019

4 vainqueurs

3 équipes éliminées du 4ème tour de la Coupe Louis David

1 équipe éliminée après 4ème tour de la Coupe Louis David : Poitiers Gibauderie (1).

**1/2 finales** : le 01/02 juin 2019

**Finale** : le 15/16 juin 2019.



### CHALLENGE des RESERVES

Prochain tour prévu le 27 janvier 2019

### CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Prochain tour prévu le 13 janvier 2019

### DIVERS

#### Courriels des clubs de L'Envigne et Mazerolles-Lussac :

Réponses par la messagerie Zimbra.

#### Courriel du club de L'Envigne :

Pris note

### NON SAISIE DES RESULTATS

#### Rencontres des 03 et 04/11/18.

- 1<sup>er</sup> avertissement :

Départemental 6 : match n° 20731178 : Millac (1) . Adriers (2) en poule F

### TRANSMISSION TARDIVE ou NON TRANSMISSION de la FMI

Amende de 24"

#### Rencontres des 03 et 04/11/18.

Match n° 20695838 : Poitiers Cep (2) - Nieuil l'Espoir (3) en Départemental 5 poule E le 05/11/18 à 23h44

Match n° 20695309 : St Léger de Montbrillais (2) . Nord Vienne (2) en Départemental 5 poule A le 05/11/18 à 15h21

### FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES

Amende de 24" .

#### Rencontres des 03 et 04/11/18.

Match n° 20731089 Les Roches/Smarves (2) . Sèvres Anxaumont (3) en D6D

Match n° 20731178 Millac (1) . Adriers (2) en D6F

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF. accompagné d'un droit d'examen de 81 €

Prochaine réunion : le mercredi 14 novembre 2018 à 14h, sur convocation.

La présidente, Maryse MOREAU.

Le secrétaire, François PAIREMAURE